

## Réunion du 18 sept 2023 à la CLCL à Lesneven

### Mise en œuvre de la « REUT » dans la CLCL

#### Participants CLCL :

Pierre Guiziou - Vice-président CLCL en charge de l'eau et de l'assainissement - maire de Ploudaniel  
Mme Madec - responsable CLCL en charge du dossier de l'eau

#### Participants EPK :

Christian, Luc et Dominique

A l'initiative de Luc Drévès, EPK a adressé un courrier en mai 2023 aux maires des communes de Kerlouan et Guissény, (en copie à leurs homologues de St-Frégant, Plounéour-Brignogan-Plages, Goulven et Plouider). A la demande du CA de EPK, ce courrier avait été adressé au président de la CLCL fin juillet accompagné d'une demande de rencontre pour échanger.

L'objet de ce courrier concernait la réutilisation des eaux traitées (REUT **R**éutilisation des **E**aux **U**sées **T**raitées ou Reuse) sortant des stations d'épuration et en général retournant dans les fleuves et rivières. Pour certaines communes littorales, un rejet direct en mer est également pratiqué, certes avec des précautions complémentaires adaptées. En périodes récurrentes de sécheresse, cet appoint d'eau, non potable mais compatible pour un rejet dans le milieu naturel, permet d'éviter d'avoir recours à de l'eau potable pour des usages significatifs qui ne le nécessitent pas tels que : les espaces verts, les stades de foot, ... les cultures agricoles, des usages industriels (lavage de citernes, ...), les services incendie, etc.

Bref, un ensemble d'utilisations qui actuellement sollicitent de l'eau potable rare et chère.

Le déclenchement de cette interrogation au niveau de notre association : au cœur de l'été 2022 – sec – une employée communale avait dénoncé le pompage d'eau à l'embouchure du Quillimadec – abusif à ses yeux – par un agriculteur pour arroser ses cultures en souffrance. Des propositions alternatives auraient été appréciées – d'autant qu'un pompage de ces eaux douces juste avant leur rejet en mer ne pose pas réellement de problèmes de ressources !

Pierre Guiziou a présenté les objectifs suivis par la CLCL en matière d'eau et d'assainissement.

Il s'agit d'abord de sécuriser l'eau potable, aussi bien en quantité qu'en qualité (pesticides, ...). Des actions sont en cours ou prévues sur les différents points de captage (accès, environnement de captage, connexion communale et départementale, ...).

Coté assainissement : La CLCL souhaite maintenir un équilibre entre les 2 types de traitement : individuel et collectif.

Les 5 STEP de la CLCL sont toutes opérationnelles et donnent satisfaction : Lesneven/Le Folgoët, Plouider, Plounéour/Brignogan, Ploudaniel, Guissény/Kerlouan.

Des investissements importants ont été faits sur les STEP ; le plus récent à Kerlouan/Guissény : 12 M€. Les STEP sont plutôt bien dimensionnées : par exemple pour 12 000 habitants à Lesneven pour une population raccordée de 9 000 hab.

3 STEP (Lesneven/Le Folgoët, Kerlouan/Guissény, Plouider) rejettent les eaux après traitement dans le Quillimadec. La STEP de Brignogan rejette directement en mer (c'est la seule à avoir un traitement complémentaire type UV). La STEP de Ploudaniel rejette dans l'aber Wrac'h.

Les problèmes auxquels est confrontée la CLCL concernent les réseaux EU : en cas de pluie notamment, certaines stations subissent une augmentation sensible des apports pouvant saturer les STEP : des actions sont en cours concernant la collecte des eaux de pluie (contraintes dans le futur PLUIH) et le renforcement des réseaux EU.

Concernant la REUT, objet de la réunion, la CLCL se dit intéressée mais en attente ! Il n'y a pas de projet REUT sur son territoire (toutefois, la réutilisation des EP est opérationnelle en plusieurs points : par exemple, le lavage régulier des camions poubelles à côté de la déchetterie de Lescoat).

Une 1<sup>ère</sup> tentative de la commune de Ploudaniel (arrosage de son terrain de foot par sa propre STEP située sur un terrain limitrophe) mais ancienne de quelques années avait été refusée par l'ARS !

Les nouvelles directives nationales et le décret paru en août 2023 vont dans le sens de la simplification administrative des projets REUT : suppression des autorisations préfectorales tous les 5 ans, suppression de l'autorisation de l'ARS qui sera désormais uniquement consultatif, ... (Ce décret supprime également les autorisations administratives concernant la réutilisation des EP). Le gouvernement se fixe un objectif de plus de 1000 projets « REUT » d'ici 2027, à prioriser sur les STEP rejetant en mer ou dans les fleuves à fort étiage. La France avec env. 160 projets REUT actuellement opérationnels est en retard vis-à-vis de certains pays comme l'Espagne et l'Italie, largement engagés depuis plusieurs années dans les projets REUT (Israël recycle plus de 90% des eaux usées traitées ... !!).

Les STEP rejetant dans le Quillimadec semblent entrer dans les priorités nationales ! Mais également celles de Brignogan et Ploudaniel.

A ce stade, aucun projet n'est en cours par la CLCL - qui souhaite profiter des expériences de REUT lancées par Eau du Ponant dans les communautés urbaines alentour : notamment celle de Brest sur des usages de nettoyage industriel et de carénage. A noter que la CLCL participe au groupe de travail sur la REUT sur l'ensemble du Pays de Brest, GT animé par la structure Eau du Ponant, société publique locale dont la CLCL n'est pas actionnaire.

La CLCL se dit intéressée également par les eaux utilisées et produites par l'industriel Even : les enjeux seraient très significatifs.

EPK a mis l'accent sur les STEP rejetant dans Quillimadec –pour des usages locaux éventuellement modestes au départ mais ne nécessitant pas d'investissements importants : par les collectivités locales (arrosage urbain, nettoyage, ...) et par des agriculteurs.

La CLCL a bien noté les points avancés par EPK, et les facilités offertes par le décret d'août 2023. Elle pense réouvrir certains sujets comme l'arrosage des terrains de foot et souhaite suivre le sujet Even ...

Même si cette réunion n'a pas permis de définir des projets concrets REUT, Pierre Guiziou se déclare intéressé et donne rendez vous à EPK dans un an pour les suites du sujet REUT ou de nouveaux sujets.

A suivre donc ....

#### **Glossaire :**

ARS	Agence Régionale de la Santé
CLCL	Communauté Lesneven Côte des Légendes
EP	Eaux Pluviales
EU	Eaux Usées (avant traitement)
REUSE	Réutiliser (angl.)
REUT	Réutilisation des Eaux Usées Traitées
STEP	Station d'Épuration des eaux usées

#### **Pour en savoir plus,**

- cf. les articles récents sur la REUT dans la presse
- cf. sur Légifrance : le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées